



FAITES CE QUE JE DIS... OU L'EXEMPLARITE PAR LE HAUT

À l'heure des économies forcées, les bouts de chandelles ne se mesurent pas de la même manière selon la position administrative.

Alors même que la Directrice Interrégionale de Lyon rogne allègrement sur les droits des représentants du personnel, traque le moindre centime à gratter sur le dos des agents et prend les mesures restrictives associées au PSD, dame CORNET s'accorde royalement 20 000 euros de travaux pour son appartement de fonction. Pour ne rien gâcher à sa position d'Administratrice et ne pas user ses souliers, les véhicules de direction et chauffeurs sont appelés, sur temps de service, à faire le tour des magasins ou bien à assurer les trajets domicile-école de la progéniture directoriale.

À l'heure de la chasse aux fautes déontologiques, cela s'appelle, pour le moins, un abus de position dominante avant toute autre qualification juridique...

Lyon, le 22 septembre 2015